

BUREAU DU JOURNAL
ROUBAIX :
3, Grande-Rue, 93
TOURCOING :
Rue Desarmont, 17

L'INCENDIE

DE ROUBAIX - TOURCOING

Lire en 2° page
L'INCENDIE

DE LA
Maison Godillot.
A PARIS

La sentence arbitrale
DE LIÉVIN

A la Compagnie des mines de Liévin
comme dans les autres exploitations
houillères, les ouvriers reçoivent des
secours pécuniaires en cas de maladie
ou d'accident. Des pensions de retraite
sont même attribuées aux infirmes et
aux vieillards, lorsqu'ils sont dans
l'impossibilité absolue d'exercer aucun
travail.

Salariés par la mine, ayant le droit
d'opposer son veto au gain des malades,
des blessés et des vieillards, la
médecine n'est plus qu'un paravent
qui aboutit à exploiter des infortunés
monstrueusement commises à l'égard des
travailleurs.

Combien de malheureux estropiés
se sont vu retirer leur indemnité ? A
Liévin, nous avons vu un médecin
expert reprendre les béquilles d'un
ouvrier mutilé, le mettre à la porte et
lui supprimer sa pension.

Les veuves peuvent aussi toucher
des pensions de secours. Admises aux
faveurs des statuts, elles ne conservent
leurs droits qu'en restant chastes et
vertueuses.

Ces prescriptions ne sont pas faciles
à observer si l'on songe que nombre
de maîtres mineurs n'ont guère
pour procurer du travail de nuit à
certains maris dont la présence au
logis le soir contrarie leurs relations
illicites.

« La veuve qui vit en concubinage
ou qui devient mère après le terme
légal, sera privée de sa pension ».
Ce cas est prévu par le septième
paragraphe de l'article 20.

Les ingénieurs qui ont rédigé ces
liens semblent préférer la coquetterie
des dames du monde aux courts
jurons des femmes de Liévin.

Mais, « à défaut de merles l'on
mange des grives ».
Le dévouement, si connu, de ces
jeunes fonctionnaires, ne fait
certainement pas défaut en la circonstance.

A ceux qui prétendent qu'ils ne sont
pas étrangers à la naissance posthume
de nouveaux nés, nous répondons
que le sacrifice qu'ils s'imposent
n'a d'autre but que de décharger
la caisse de secours de dépenses
inutiles. En convertissant l'indemnité
pécuniaire de la veine en une dot plus
naturelle que profitable, la Société y
trouve son avantage. Le dernier
conventionnement dérivant au Pas-de-Calais
le record de la natalité, en est un sûr
garant.

Ce système inconnu d'Emile Zola,
apporté à la caisse de liquidation d'un
reliquat de recettes de près de trois
cent mille francs.

Examinons maintenant quelles
seront les nouvelles conditions
imposées aux mineurs.

La première sentence rendue pour
Carvin, ayant imposé une retenue
supplémentaire de 1 0/0 du salaire des
ouvriers et un versement égal de la
Compagnie, ce chiffre n'a été adopté
pour Liévin et servira probablement de
base aux autres liquidations.

Les secours prévus à l'article 22 du
réglement de l'ancienne caisse, sont
convertis en pensions. L'article 22
dont nous parlons est ainsi rédigé :

« Les malades qui, conformément à
l'article 15 ont cessé de recevoir les
secours ordinaires, qui sont reconnus
incapables de travailler et qui n'ont
droit à aucune pension pourront
recevoir, au titre d'incapable, et à la
condition d'avoir au moins 5 années
de service, un secours temporaire,
établi sur les bases suivantes : de
cinq à dix ans, huit francs par
quinzaine. De dix à 15 ans, dix francs ».

La commission a remplacé le mot
pourront par auront en décidant d'ac-
corder 300 francs de rente au lieu de
150 francs, toujours supprimables à
quinze ans de service. Chaque année
de travail 15 ans de service, sera
primée de 18 fr. sans pouvoir dépasser
630 fr. à l'âge indiqué pour la retraite.

Moindre le service inférieur à 15 ans,
sera payé à raison de 16 francs, par
année de présence.

Les dates fixées pour l'entrée en
jouissance sont celles que nous avons
publiées pour Carvin. Elles commencent
à six mois en 1895 pour des-
cendre progressivement et atteindre
55 ans en 1905.

Les années postérieures aux âges
ci-dessus, fixés pour la retraite, se-
ront majorées de dix-huit francs par
an de la pension ainsi différée, sans
pouvoir dépasser 720 fr. La veuve de
l'ouvrier pensionné ou ayant droit à
la pension, recevra 1/3 de la somme
perçue ou de celle qu'aurait dû perce-
voir son mari.

Nous ne pouvons nous étendre plus
longuement sur les 20 articles que
renferme la sentence arbitrale.

Dans une réunion que Lamendin
organiserait prochainement pour rendre
compte de sa mission, les inté-
ressés pourront demander les expli-
cations qu'ils jugeront nécessaires.

BASLY.

L'ÉCOLE DES MINES DE ST-ETIENNE

Le ministre des travaux publics vient de
fixer le nombre maximum des élèves qui
pourront être admis à l'école des mines de
Saint-Etienne à la suite du concours de 1895.

La date de ce concours est fixée au lundi 20
juillet.

Exceptionnellement, cette année, les demandes
des candidats seront reçues jusqu'au 20 juillet
inclusivement.

Congrès des Conseillers municipaux
SOCIALISTES

La Commission de ce Congrès nous
adresse la communication suivante :

La commission exécutive du Congrès municipal
socialiste de Paris, a arrêté dans sa dernière
réunion les dispositions suivantes :

Le Congrès qui aura lieu à la Maison du Peuple,
se tiendra du 12 au 15 juillet inclusivement.

Le 12 réception des congressistes à 9 heures
du soir, par des députés de la circonscription
une délégation du conseil municipal de Paris et
les membres du Conseil d'administration de la
Maison du Peuple.

Le 13 au matin, ouverture des travaux, reprise
à 2 heures.

Le 14 séance de commissions au matin à 2 h.
1/2, représentation offerte aux congressistes par
la Maison du Peuple, deux chefs d'œuvre socia-
listes : « La Figue Socialiste » d'Emile Ver-
gès et le « Mavris Larzon » de Clément Hugues.

Le 15, continuation des travaux. Les adhérents
qui n'ont pu assister au Congrès et qui n'auront
pas de préférence personnelle seront priés de
choisir comme mandataire le député de leur cir-
conscription s'il est socialiste.

Un grand nombre d'adhésions ont été faites au
programme qui sera publié incessamment.

En la date rapprochée du Congrès, la
Commission exécutive se réunira d'ici tous les
lundis et les jeudis à huit heures et demie du
soir, 10, rue Chabanais.

LES OUVRIERS
remplacés par des souris

Voici le comble de l'exploitation patro-
nale :

LES MYSTÈRES
DE MADAGASCAR

Que se passe-t-il à Madagascar ?
Bien subtil celui qui pourrait au-
jourd'hui répondre clairement à ce
point d'interrogation.

Les dépêches du général Duchesse,
communiquées au public par le gou-
vernement, sont d'un laconisme plus
que militaire.

Sans attendre d'un soldat des phra-
ses inutiles, l'opinion voudrait être
exactement renseignée par le chef de
l'expédition lui-même, sur le état san-
glant des troupes, sur le nombre des
morts et des blessés dans chaque re-
tour, en un mot, sur toutes les phra-
ses de l'opération.

Il est certain que le général Duchesse
manquerait à tous ses devoirs et
aux ordres qu'il a reçus, s'il négligeait
de fournir au jour le jour, tous ces ren-
seignements au ministre de la guerre.

Mais, comme le public ignore tout,
il est permis d'affirmer que les dé-
pêches militaires de Madagascar, sont
écorchées ou tronquées par le mi-
nistère.

Cela s'était déjà vu pour le Tonkin.
Malheureusement, ce système de ca-
chotterie officielle, n'empêche pas la
vérité de transpirer.

Tandis que ceux qui devraient la
faire connaître, la dissimulent systé-
matiquement — de peur de compro-
mettre leur prestige ou leur existence
ministérielle — des agences privées
des correspondants de journaux
répandent les bruits les plus alarmants
sur la situation de notre corps expé-
ditionnaire, montrant l'armée fran-
çaise décimée par les fièvres, ou détruite
dans des embuscades.

Un fait plus grave encore, c'est que
le gouvernement ne se donne pas la
peine de démentir ces graves nouvel-
les, comme s'il voulait les confirmer
par son silence !

Nous protestons contre cette attitu-
de qui ne peut qu'alarmer l'opinion
publique, et en particulier toutes les
familles qui ont des enfants engagés
dans cette aventureuse et inutile expé-
dition.

Le gouvernement nous doit la vé-
rité, toute la vérité ; et s'il tardait à
parler, nous compions sur nos amis
du groupe socialistes pour l'obliger à
dire, à la tribune, ce qui se passe à
Madagascar.

Claude GAZES.

Les Grèves en Russie

(Rousska-Vedomosti, n° 128, 2 juin 21 mai
1895).

La grève des cochers à Riga (Gouver-
nement Courlande)

Le correspondant du journal Nouveau-
Temps raconte un événement sans pré-
cédent dans les annales des villes russes.

« Le 27-15 mai il est arrivé à Riga, — li-
sons-nous, l'événement tout-à-fait extra-
ordinaire qui a ému toute la ville : ce jour-
là dès le matin il n'a pas été rencontré un
seul cocher de fiacre dans les rues. Tout
le monde est frappé ; on se demandait si
l'événement avait une cause accidentelle,
ou s'il fallait l'attribuer à la grève ».

Bienôt l'on acquit la certitude que
les cochers de Riga, mécontents du dernier
ordre de police ayant décidé de se mettre en
grève régulière.

L'ordre qui a amené cessation de tra-
vail prescrivait de surveiller la circulation
des voitures pour empêcher que les co-
chers, après la sortie des voyageurs, se
permissent d'aller à vide. Forcés leur en-
joignait de se placer, immédiatement sur
les coins des rues », parce qu'en allant de
côté et d'autres dans les rues, les voitures
vides, sans passagers, produisent, disait

LA SEANCE

Paris, 1er juillet. — Séance à 2 heures, sous
la présidence de M. Brisson.

Interpellations ajournées

M. le président. — J'ai reçu deux demandes
d'interpellations de M. Pourquery de Boisserin :
« Une affaire à l'expédition de Madagascar et
tendant à demander au gouvernement si les sa-
crifices de hommes et d'argent doivent aboutir,
non à l'annexion définitive, mais à un simple
traité ».

« La seconde, tendant à demander au ministre de
la justice ce qu'il compte faire au sujet de déci-
sions prises par le chancelier de la Légation d'ho-
neur concernant MM. Fontanes et Eiffel ».

M. Ribot, président du Conseil. — Je de-
mande à la Chambre de ne pas passer le jour de
la discussion de la première de ces interpellations.
Le ministre des affaires étrangères est absent et
de plus, je ne sais s'il m'est possible de l'accepter
au point de vue constitutionnel, le gouvernement
n'ayant pas à rendre compte par avance de ses
intentions au Parlement.

Quant à la deuxième, je demande qu'elle soit
ajournée après les boissones.

M. Pourquery de Boisserin. — J'accepte à
la condition qu'il n'y ait pas de surprise et que la
discussion ait lieu avant la séparation des
Chambres.

M. le président. — J'ai reçu de MM. Etienne,
Saint-Germain, Samary et un grand nombre de
leurs collègues une demande d'interpellation sur
les mesures que le gouvernement compte pren-
dre ou qu'il a prises pour assurer les services ma-
ritimes postaux à partir du 1er juillet entre la
France et l'Algérie.

M. Labon, ministre du commerce. — Je ne
peux maintenant ajouter grand chose à mes
déclarations faites récemment au Sénat. Je puis
dire cependant que j'ai assuré un certain nombre
de voyages sur Alger, Constantine et Oran ; je
demande à la Chambre de remettre la fixation de
l'interpellation à la semaine prochaine.

Le vote est adopté.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE
des ministères

M. Gauthier (de Clugny) dépose une proposition
de loi tendant à attribuer compétence aux
tribunaux civils pour connaître des instances en
responsabilité intentées aux ministres dans
l'intérêt de l'Etat ; de cette façon la lacune qui existe
de nos lois sera comblée.

M. Ribot dit que le gouvernement ne s'oppose
pas à l'urgence, il se borne à faire toute réserve
sur le fond de la question.

L'urgence est déclarée.

PROJETS DIVERS

Après le vote de divers projets d'intérêt local,
la Chambre adopte le projet de loi sur le droit à
la pension militaire des fonctionnaires du service
de la trésorerie et des postes aux armées.

L'ÉLECTION DANSETTE

M. Naquet dépose le rapport sur l'élection de
M. Dansette dans la 4e circonscription de Lille et
conclut à la validation de l'élection.

M. Guillemin demande le renvoi de la
discussion de ce rapport.

La discussion du rapport de M. Naquet est
renvoyée à samedi.

LE RÉGIME DES BOISSONS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion
de la loi sur les boissones.

Le contre-projet Vaillant

M. le Président met aux voix la première
partie de l'article premier des contre-projet
Vaillant.

Vaillant s'oppose à la division de l'article
ter de son contre-projet tendant à la suppression de
tous les droits perçus sur les vins, cidres, poirés,
hydromels, le café et établissant une taxe de
remplacement qui serait fournie par une partie des
produits du monopole de l'alcool.

L'orateur expose longuement les avantages
du monopole de la fabrication et de la rectifica-
tion.

M. Sallis combat le contre-projet qui tend à
établir le monopole de l'alcool ; s'il était voté,
la réforme de l'impôt des boissones se trouverait
ainsi ajournée à 30, peut-être même à 30 ans.

Les socialistes en insistant en faveur du monopole
font le jeu des adversaires du projet de la Com-
mission, c'est-à-dire des bouilleurs de cru ; ceux-
ci voteront le monopole afin de faire échouer le
projet.

L'orateur conclut au rejet du contre-projet.

M. Vallé se prononce en faveur du degré
total, voté déjà à trois reprises différentes.

NOS DÉPÊCHES

LA CHAMBRE

Avant la séance

La commission du budget

Paris 1er juillet. — La commission du
budget a décidé de commencer demain
l'examen des contributions directes, en
vue de faire son rapport à la Chambre le
plus promptement possible.

Les adjudications publiques

La sous-commission du budget, nommée
pour étudier les conditions des adjudica-
tions et marchés passés par les grandes
administrations publiques, a tenu séance
aujourd'hui. Elle a reçu communication
d'un dossier envoyé par le ministre des
colonies, et d'un autre adressé par le mi-
nistre de la guerre, en réponse à la de-
mande qu'elle avait faite.

Ces dossiers contiennent les détails les
plus complets sur les cahiers des charges
des adjudications.

Elle a également pris connaissance d'un
rapport de la chambre syndicale des effets
de petit équipement, envoyé à la commis-
sion par la chambre de commerce.

Elle recevra les propositions de tous les
intéressés qui s'adresseront à elle.

Madagascar

M. Boissy d'Anglas va demander que l'île
de Madagascar soit rattachée au ministère
des colonies.

L'élection de M. Dansette

Le cinquième bureau vient de valider
l'élection de M. Dansette dans la 4e cir-
conscription de Lille.

M. Naquet a été nommé rapporteur. Se-
lon toutes probabilités, il déposera son
rapport aujourd'hui sur le bureau de la
Chambre.

resta sur le carreau, et deux matelots
furent blessés. Dansette était un de ces
deux matelots ; une balle lui avait tra-
versé les chairs de l'épaule gauche.

Dansette était presque heureux de
cette escarrouche et presque content
de cette blessure ; elles lui avaient, ces
rudes initiatrices, appris à lui-même
de quel côté il regardait le danger et de
quel côté il supportait la souffrance. Il
avait regardé le danger en riant, et
en recevant le coup il avait dit comme
le philosophe grec : « Douleur, tu n'es
pas un mal ».

En outre il avait examiné le dou-
nière blessé à mort, et, soit chaleur du
sang dans l'action, soit refroidisse-
ment des sentiments humains, cette
vue ne lui avait produit qu'une légère
impression. Dansette était sur le vote
qu'il voulait poursuivre, et marchait au
but qu'il voulait atteindre ; son cœur
était en train de se pétrifier dans sa
poitrine.

Au reste, Jacopo, qui, en le voyant
tomber, l'avait cru mort, s'était précipité
sur lui, l'avait relevé, et enfin,
une fois relevé, l'avait soigné en ex-
cellent camarade.

Ce monde n'était donc pas si bon
que le voyait le docteur Pangloss ; mais
il n'était donc pas non plus si méchant
que le voyait Dansette, puisque cet
homme, qui n'avait rien à attendre de
son compagne qui d'hériter de sa
part de primes, éprouvait une si vive
affection de le voir tué ?

Heureusement, nous l'avons dit,
Edmond n'était que blessé. Grâce à

certaines herbes cueillies à certaines
époques et vendues aux contreban-
diers par de vieilles femmes sardes,
la blessure se referma bien vite. Ed-
mond voulut tenter alors Jacopo, qui en
offrit, en échange des soins qu'il en
avait reçus, sa part des primes ; mais
Jacopo refusa avec indignation.

Il était résulté de cette espèce de dé-
vouement sympathique que Jacopo
avait voulu à Edmond du premier mo-
ment où il l'avait vu, qu'Edmond ac-
cordait à Jacopo une certaine somme
d'affection. Mais Jacopo n'en deman-
dait pas davantage ; il avait deviné
instinctivement chez Edmond cette su-
prême supériorité à sa position, supé-
riorité qu'Edmond était parvenu à ca-
cher aux autres. Et de ce peu que lui
accordait Edmond, le brave marin était
content.

Aussi, pendant les longues journées
de bord, quand le navire courait avec
sécurité sur cette mer d'azur n'avait
besoin, grâce au vent favorable qui
gonflait ses voiles, que du secours du
timonier, Edmond, une carte marine à
la main, se faisait instituteur pour
Jacopo comme le pauvre abbé Faria
s'était fait instituteur avec lui. Il lui
montrait le gisement de ses côtes, lui
expliquait les variations de la bouss-
sole, lui apprenait à lire dans ce grand
livre ouvert au-dessus de nos têtes,
qu'on appelle le ciel, et où Dieu a écrit
sur l'azur avec des lettres de diamant.

Et quand Jacopo lui demandait :
— A quoi bon apprendre ces choses
à un pauvre matelot comme moi ?

FEUILLETON NUMÉRO 63

LE COMTE

de Monte-Cristo

PAR
Alexandre DUNAS

LES CONTREBANDIERS.

C'est sous ce costume, en rappor-
tant à Jacopo la chemise et le pantalon
qu'il lui avait prêtés, qu'Edmond
reparut devant le patron de la jeune-
Amélie, auquel il fut obligé de répé-
ter son histoire. Le patron ne voulait
pas reconnaître dans ce matelot co-
quet et élégant l'homme à la barbe
épaisse, aux cheveux mêlés d'aigles
et au corps trempé d'eau de mer, qui
avait accueilli lui et mourant sur le
pont de son navire.

Au reste, c'était un équipage fort
soigné que celui de la jeune-Amélie, et
soumis aux ordres d'un patron qui
avait pris l'habitude de ne pas perdre
son temps. A peine était-il depuis huit

jours à Livourne, que les flancs rebon-
dis du navire étaient remplis de mou-
sselines peintes, de cotons prohibés, de
poudre anglaise et de tabac sur le-
quel la régie avait oublié de mettre son
cachet. Il s'agissait de faire sortir tout
cela de Livourne, port franc, et de dé-
barquer sur le rivage de la Corse, d'où
certains spéculateurs se chargeaient
de faire passer la cargaison en France.

On partit ; Edmond fonda le nouveau
cette mer azurée, premier horizon de
sa jeunesse, qu'il avait revu si sou-
vent dans les rêves de sa prison. Il
laissa à sa droite la Gorgone, à sa
gauche la Planosa, et s'avança vers
la partie de Paoli et de Napoléon.

Le lendemain, en montant sur le
pont, ce qu'il faisait toujours d'assez
bonne heure, le patron trouva Dansette
appuyé à la muraille du bâtiment, et
regardant avec une expression étrange
un entassement de rochers graniti-
ques que le soleil levant inondait d'une
lumière rosée ; c'était l'île de Monte-
Cristo.

La jeune Amélie la laisse à trois
quarts de lieue à peu près à tribord et
continue son chemin vers la Corse.

Dansette songait, tout en louchant
cette île au nom si retentissant pour
lui, qu'il n'aurait qu'à sauter à la mer
et que dans une demi-heure il serait
sur cette terre promise. Mais là que
ferait-il, sans instruments pour décou-
vrir son trésor, sans armes pour le
défendre ? D'ailleurs que diraient les
matelots ? que penserait le patron ?
Il fallait attendre.

Heureusement Dansette savait atten-
dre ; il avait attendu quatorze ans sa
liberté ; il pouvait bien, maintenant
qu'il était libre, attendre six mois ou
un an la richesse.

N'eût-il pas accepté la liberté sans la
richesse si on la lui eût proposée ?
D'ailleurs cette richesse n'était-elle
pas toute chimérique ? Née dans le
cerveau malade du pauvre abbé Far-
ia, n'était-elle pas morte avec lui ?

Il est vrai que cette lettre du car-
dinal Spada était étrangement pré-
cise.

Et Dansette répétait d'un bout à l'autre
dans sa mémoire cette lettre, dont
il n'avait pas oublié un mot.

Le soir vint ; Edmond vit l'île passer
par toutes les tentes que le crépus-
cule amène avec lui, et se perdre pour
pour tout le monde dans l'obscurité ;
mais lui, avec son regard habitué à
l'obscurité de la prison, il continua
sans doute de la voir, car il demeura
le dernier sur le pont.

Le lendemain on se réveilla à la
hauteur d'Aleria. Tout le jour on
courut des bordées, le soir des feux
s'allumèrent sur la côte. A la disposi-
tion de ces feux on reconnut sans
doute qu'on pouvait débarquer, car
un fanal monta au feu de pavillon à
la corne du petit bâtiment, et l'on s'ap-
procha à portée de fusil du rivage.

Dansette avait remarqué, pour ces
circonstances solennelles sans doute,
que le patron de la jeune-Amélie avait
monté sur pivot, en approchant de la
mer, deux petites coléuvrines, pa-

reilles à des fusils de rempart, qui,
sans faire grand bruit, pouvaient en-
voyer une jolie balle de quatre à la
livre à mille pas.

Mais pour ce soir-là la précaution
fut superflue ; tout se passa le plus
doucement et le plus poliment du
monde. Quatre chaloupes s'approchè-
rent à petit bruit du bâtiment, qui,
sans doute pour leur faire honneur,
mis sa propre chaloupe à la mer ; tant
il y a que les cinq chaloupes s'écra-
sèrent si bien, qu'à deux heures du
matin tout le chargement était passé
du bord de la jeune-Amélie sur la
terre ferme.

La nuit même, tant le patron de la
jeune-Amélie était un homme d'or-
dre, la répartition de la prime fut
faite : chaque homme eut cent livres
toscanes de part, c'est-à-dire à peu
près quatre-vingt francs de notre mon-
naie.

Mais l'expédition n'était pas finie ;
on mit le cap sur la Sardaigne. Il s'a-
gissait d'aller recharger le bâtiment
qu'on venait de décharger.

La seconde opération se fit aussi
heureusement que la première : la
jeune-Amélie était en veine de bon-
heur.

La nouvelle cargaison était pour le
duc de Laques. Elle se composait
presque entièrement de cigares de la
Hayne et de vin de Xérès et de Ma-
laga.

La nuit même à partir avec la ga-
belle, cette dernière amie du pa-
tron de la jeune-Amélie. Un douanier

reçut le navire et le fit passer dans
le port de la jeune-Amélie. Un douanier